



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 7 avril 2015

OSR (SAINTE SUZANNE) : MENACE DE LICENCIEMENT D'UN MILITANT DE LA CGTR. NE LAISSONS PAS FAIRE !

Les mauvais coups contre les délégués de la CGTR continuent dans l'Est. Cette fois-ci, c'est un jeune délégué du personnel, secrétaire du CHSCT de l'entreprise de sécurité OSR, dont le siège se trouve à Quartier Français, qui a été placé depuis le 31 mars 2015 en mise à pied conservatoire et se retrouve menacé de licenciement pour « faute grave ». Il est convoqué en entretien préalable le vendredi 10 avril à 10 heures 30.

Après avoir relancé l'activité syndicale dans l'entreprise et dénoncé les abus du patron et de ses chefs (absence de fonctionnement des instances représentatives du personnel, mutations arbitraires de leurs postes de travail de ceux qui ont adhéré à notre syndicat par son intermédiaire, les menaces d'agression physique d'un agent travaillant à la gare de Saint André par des voyous, acte probablement commandité par un chef d'équipe, les arrêts et accidents de travail sur le site de l'aéroport), il a vu l'attitude de sa hiérarchie changer du tout au tout du jour au lendemain.

La direction d'OSR, utilisant la même tactique que celle qu'eRcane a tenté d'utiliser contre un autre camarade, l'accuse d'exercer des « pressions inadmissibles envers ses collègues » et d'outrepasser ses attributions professionnelles : en résumé elle lui reproche d'avoir constitué un groupe de syndiqués qui, comme d'autres, ne compose pas avec elle. La direction d'OSR l'accuse aussi d'avoir effectué des tâches non comprises dans sa fiche de fonction, mais qu'elle lui demandait de faire oralement depuis des mois !

En un an, nous en sommes à la quatrième menace de licenciement d'un délégué du personnel CGTR dans l'Est. Comme pour les trois cas précédents, l'URE CGTR fera tout pour faire échec aux attaques des patrons d'OSR.

Notre union appelle tous les responsables de structures, tous les militants CGTR, à se rendre disponible le jour de l'entretien préalable pour manifester leur soutien à notre camarade qui doit garder son emploi et mettre un coup d'arrêt aux attaques incessantes contre le droit syndical dans les entreprises.

VALESE DES EMPLOIS CHEZ LES SOUS-TRAITANTS D'ORANGE

Chez A2M, petite entreprise de téléphonie de Saint André, sous-traitante d'un sous-traitant d'Orange, le patron vient de convoquer deux ouvriers monteurs sur réseau en entretien préalable après les avoir placés en mise à pied conservatoire pour faute professionnelle. Il les accuse d'avoir commis une erreur de branchement sur une boîte de raccordement téléphonique, ce qui aurait provoqué le mécontentement de la direction d'Orange qui lui aurait retiré une part importante de son marché.

Pendant les entretiens, les deux ouvriers exerçant leur métier depuis plusieurs années lui ont démontré qu'ils n'étaient pas responsables de la panne.

Ce ne serait pas la première fois que ce type d'accusation est formulé contre des travailleurs par des patrons désirant leur faire porter le chapeau d'erreurs dont ils ne sont pas responsables. Il a été d'ailleurs rappelé au patron de A2M, ancien technicien licencié par un autre sous-traitant d'Orange, BRD à Sainte Marie, et qui s'est mis à son compte, qu'il utilisait les mêmes ficelles que BRD avait utilisées à l'époque contre lui et ses camarades de travail pour s'en séparer !

En tout cas pour la CGTR, les travailleurs ne doivent pas servir de variable d'ajustement à la gestion erratique des patrons... et certainement pas payer les frais de la politique de sous-traitance à tout va imposée par des entreprises capitalistes telles qu'Orange !

INFORMATION

La Cour de Cassation a rappelé dans une décision (Cass. Soc. 1.4.2015, N° 593) qu'un salarié licencié ou en fin de contrat a le droit à la remise immédiate de l'attestation du Pôle Emploi et doit recevoir des dommages-intérêts en cas de retard de cette attestation, comme celle du certificat de travail, car cela cause « nécessairement » un préjudice au salarié et le juge « doit » l'indemniser à ce titre.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

LES DROITS RECHARGEABLES : PROGRÈS POUR CERTAINS CHÔMEURS...RECU POUR D'AUTRES !

Le 25 mars dernier la CFTC, la CFDT et FO ont signé avec le Medef un nouvel accord sur les « droits rechargeables » censé rectifier les effets néfastes de cette mesure qui concerne les chômeurs percevant l'allocation de retour à l'emploi (les Assedic).

Mesure phare de la convention de l'assurance chômage, les droits rechargeables avaient été présentés par les syndicats signataires de l'ANI comme une avancée pour les travailleurs.

Avec les droits rechargeables entrés en vigueur le 1er octobre 2014 un salarié qui perd son emploi doit épuiser ses anciens droits à indemnisation avant d'obtenir des nouveaux. Si ses anciens droits sont inférieurs aux nouveaux il est donc pénalisé temporairement.

Plusieurs milliers de chômeurs se sont retrouvés dans ce cas en France. Certains ont porté plainte et ont obtenu réparation.

Face aux nombreuses contestations contre cette arnaque patronale et gouvernementale, les syndicats signataires et le Medef ont revu leur copie et ont introduit des « souplesses » dans cette mesure.

Depuis le 1er avril, les chômeurs ont un « droit d'option » qui leur permettent de renoncer à leurs anciennes indemnités pour basculer sur des droits plus favorables financièrement suivant deux conditions :

- La première : soit avoir un écart d'au moins 30% entre droits anciens et nouveaux, soit bénéficier d'une indemnité mensuelle inférieure à environ 600 euros (ou indemnité journalière inférieure à 20 euros).
- La seconde : avoir eu une dernière période travaillée d'au moins quatre mois.

Alors que la CFDT se satisfait de « ce juste équilibre », la CGT précise que seul un tiers des 400 000 allocataires des Assedic remplissent ces deux critères et pourraient exercer ce droit d'option à partir du 1er avril. Et l'Unedic a précisé que le manque à gagner des chômeurs lésés depuis le 1er octobre ne sera pas rattrapable !

De plus, comme le patronat ne veut pas sortir un centime de plus de sa poche, d'autres mesures seront réduites : L'aide aux chômeurs à la reprise ou à la création d'entreprise diminuera. Et l'aide différentielle de reclassement, accordée aux plus de 50 ans reprenant une activité moins payée que leur emploi précédent, disparaîtra.

LE REVERS DE LA MÉDAILLE

Jean-Yves Minatchy, leader du syndicat des planteurs la CGPER et actuel vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Réunion a été fait chevalier de la Légion d'honneur sur proposition du ministère de l'Agriculture.

Si l'ancien patron de la Chambre Verte a des raisons de se satisfaire de cette distinction, les salariés de la Chambre ont en mémoire ses propos virulents vis-à-vis d'eux, allant jusqu'à dire qu'ils sont trop payés et qu'ils ne travaillent pas assez. Nos camarades, quant à eux, ont eu droit au même traitement lorsqu'ils ont dénoncé la baisse des effectifs, le blocage des salaires, la non prise en considération des salariés agricoles dans l'accord sur la « prime bagasse », les avertissements infligés à plusieurs salariés.

La CGTR ne partage pas sa joie.

L'URE CGTR MOBILISÉE POUR LA JOURNÉE REVENDICATIVE DU 9 AVRIL

Depuis mardi dernier, les militants de notre union se sont activés pour mobiliser un maximum de travailleurs pour la journée de grève et le rassemblement du 9 avril à Saint Denis. Distributions de tracts dans les entreprises, mais aussi aux gares routières, devant la CAF de Saint André et de Saint Benoît, devant les bureaux de la Sécurité sociale et les marchés de Saint Benoît et de Saint André.

Nos camarades ont reçu des mots d'encouragements et nous espérons que leurs efforts seront récompensés par une mobilisation conséquente jeudi prochain. Les travailleurs, les chômeurs et les retraités victimes de la politique anti-sociale du gouvernement doivent faire entendre leur voix ce jour-là.

Tous et toutes devant la préfecture jeudi 9 avril à 10 heures sous la banderole de l'Union Régionale Est de la CGTR !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68